

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 31 janvier 2025

Étaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Jean-Luc MÉCHIN, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick GUÉRIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Xavier BIDAN

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Jean-Luc MARTIAL à M. Pierre AUGER, M. Christophe LAVAUD à Mme CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. François VALLES, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Corinne TONDUF à Mme Olivia BOULANGER, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Christine MARRACHELLI, Mme Michèle ELIE à Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, Mme Patricia GODARD à Mme Annie ZAPATA, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Philippe PONSARD

Étaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres ne participant pas au vote : 0

Nombre de membres votants : 46

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

CREATION DE POSTE - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-49_25-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le ou les cadres d'emplois correspondant à l'emploi créé,
- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet, exprimée en centièmes (ex : 17,50/ 35^{ème} pour un emploi à 17h30) pour un emploi permanent à temps non complet.

L'évolution du périmètre des compétences de la Communauté d'Agglomération ces dernières années, mais également l'inflation réglementaire, et la multiplication des statuts à maîtriser (droit privé des personnels des SPIC transports et ressources naturelles, et leur convention collective respective), ont engendré une augmentation d'activité en matière de gestion du personnel.

Par conséquent, il devient nécessaire de recruter un(e) assistant(e) de gestion RH, afin de mettre en corrélation les ressources de la direction, et les nécessités auxquelles elle doit répondre.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer cet emploi comme suit, en tenant compte des grades sur lesquels la collectivité est disposée à recruter :

Filière	Cadre d'emploi	Grades	Emploi	Quotité	Effectif	Date de création
Filière administrative	Adjoints administratifs (catégorie C) Ou Rédacteurs (catégorie B)	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur	Assistant(e) de gestion RH	Temps complet	1	01/03/2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L-332-8 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

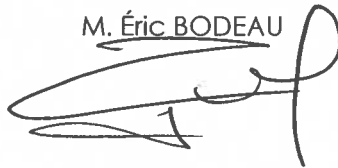
- D'approuver la création de l'emploi permanent susvisé ;
- D'autoriser M. le Président à effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse ;
- D'autoriser M. le Président à nommer l'agent sur ledit poste ;
- De préciser que l'agent percevra la rémunération et le régime indemnitaire correspondant à ses grade et statut ;

- D'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 ;
- D'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président,

M. Éric BODEAU



Le Secrétaire de séance

M. Bernard LEFEVRE

